

EQUIPEMENTS PUBLICS DE QUARTIER

Maison de quartier Monmousseau
Travaux d'extension de locaux industrialisés
Approbation du choix du prestataire

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent marché de travaux a pour objet l'extension de locaux industrialisés à la Maison de quartier Monmousseau.

Ces travaux d'extension visent à la création d'une nouvelle salle de réunion de 142 m², avec local de rangement de 15 m², d'un bureau pour le comité de quartier de 19 m² (actuel équipement public internet, réaffecté), d'un équipement public Internet de 33 m², en remplacement de l'actuel, 19 m², très insuffisant au vu de la fréquentation.

L'atelier d'arts plastiques existant sera déplacé et la bibliothèque annexe, existante, verra son accueil restructuré, afin d'améliorer la réponse aux besoins.

Compte tenu du montant estimatif de l'opération (370 000 € HT soit 442 520 € TTC), il a été décidé de recourir à un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 10, 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché de travaux se décompose en deux lots juridiques distincts :

Lot n° 1 : consolidations souterraines pour un montant de 90 000 € HT soit 107 640 € TTC ;
Lot n° 2 : extension du bâtiment industrialisé pour un montant de 280 000 € HT soit 334 880 € TTC.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification au titulaire et prendra effet dès notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP le 22 septembre 2006 et publié par ce dernier le 28 septembre 2006.

A la date limite de remise des candidatures fixée au 16 octobre 2006, à 17 heures, 4 sociétés ont fait parvenir un pli.

- Le 17 octobre 2006, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des plis remis par les 4 sociétés.

- Le 24 octobre 2006, la Commission d'appel d'offres (CAO) a déclaré recevables les candidatures des 4 sociétés et a procédé à l'ouverture des deuxièmes enveloppes. Elle les a ensuite confiées au technicien référent pour analyse.

- Le 14 novembre 2006, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a attribué, au regard de la proposition de classement des offres :

- ▶ le lot n° 1 : consolidations souterraines, pour un montant de 91 331,18 € TTC, à la société Eurobarrère,
- ▶ le lot n° 2 : extension du bâtiment industrialisé pour un montant de 337 870 € TTC, à la société Dassé.

Je vous demande donc d'approuver l'attribution des deux lots relatifs aux travaux d'extension du bâtiment industrialisé Monmousseau, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 23.

EQUIPEMENTS PUBLICS DE QUARTIER

Maison de quartier Monmousseau
Travaux d'extension de locaux industrialisés
Approbation du choix du prestataire

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 10, 33, 57 à 59,

considérant que la Ville souhaite réaliser les travaux d'extension de la Maison de quartier Monmousseau,

considérant qu'il a été nécessaire de passer un marché afin de réaliser le projet,

considérant le montant estimatif global de l'opération est fixé à 442 520 € TTC,

considérant qu'il y a lieu, pour la réalisation des travaux susvisés, de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert afin de choisir des entreprises qualifiées disposant des moyens de réaliser l'opération,

considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 14 novembre 2006, a attribué :

- le lot n° 1 : consolidations souterraines, pour un montant de 91 331,18 € TTC, à la société Eurobarrère,
- le lot n° 2 : extension du bâtiment industrialisé pour un montant de 337 870 € TTC, à la société Dassé,

vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable en matière de travaux,

vu le procès-verbal de la CAO en date du 14 novembre 2006,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 31 voix pour et 9 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres, l'attribution des deux lots relatifs aux travaux d'extension de la Maison de quartier Monmousseau comme suit :

- le lot n° 1, consolidations souterraines, pour un montant de 91 331,18 € TTC, à la société Eurobarrère,
- le lot n° 2 : extension du bâtiment industrialisé pour un montant de 337 870 € TTC, à la société Dassé.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer les deux marchés correspondants.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 23.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 24 NOVEMBRE 2006